


En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

5 crédits	45.0 h + 10.0 h	Q1
-----------	-----------------	----

Enseignants	Bernard Nicolas ;Cassiers Vincent ;Durant Isabelle ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours est consacré principalement à l'étude des différents droits réels tels qu'ils sont envisagés par le livre II du Code civil. Les matières suivantes sont étudiées : la possession ; le droit de propriété et la distinction entre meubles et immeubles ; la publicité foncière ; la copropriété ; l'usufruit et les droits réels démembrés ; les troubles du voisinage; les principes essentiels du droit de poursuite des créanciers. En outre, le cours contient une introduction aux principaux droits intellectuels. Enseignement magistral pouvant, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques.10 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant. Le titulaire veille à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation. * Les exercices pratiques ne sont pas accessibles aux étudiants du programme de la mineure en droit.
Acquis d'apprentissage	<p>1 Le cours assure à l'étudiant une formation de base en droit des biens. L'étudiant doit avoir compris et assimilé les notions et règles juridiques qui organisent la matière et doit pouvoir les appliquer correctement à des situations concrètes. L'enseignement est également destiné à développer une perception critique de la matière.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. L'évaluation prend la forme d'un devoir moodle comprenant des questions d'application de l'acquis et de réflexion ainsi qu'au moins un casus à résoudre. L'évaluation est donc un examen écrit et à livre ouvert.
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. L'enseignement se fait sous forme comodal en raison de la situation sanitaire. Pour le cours magistral, un cours classique sera donné en auditoire aux étudiants qui pourront être présents. Les étudiants qui ne pourront pas être présents suivront le cours à distance via TEAMS. Pour les exercices pratiques, des capsules seront pré-enregistrées pour les rappels théoriques et mises à la disposition des étudiants et les exercices pratiques (résolution de cas) seront donnés sous la forme comodal. Il y aura cinq séances d'exercices pratiques - 45 min capsules - 1h d'exercices par groupe et par séance - 7 semaines (du 28 octobre au 11 décembre, les lundis, mercredis et vendredis).
Contenu	Le cours comprends deux grandes parties. Une partie du cours porte sur le droit des biens (les droits réels). Pour cette partie, le cours s'articule tout entier autour de la réforme du droit des biens intervenue en 2020. Il passera en revue les différents titres du livre 3 inséré dans le nouveau Code civil et étudiera successivement les droits réels suivants : propriété, copropriété, servitudes, usufruit, emphytéose et droit de superficie. Seront abordées en parallèle une série de notions transversales, telles que la possession, la transcription, la mitoyenneté, les biens, le gage ou encore les troubles de voisinage. Des illustrations contemporaines seront apportées à propos du gage (Mont de piété), de l'emphytéose (Louvain-la-Neuve) ou encore du droit de superficie (Etterbeek). La relation de nombreuses décisions de justice (y compris dans la sphère européenne) émaillera par ailleurs l'exposé. En outre, le cours contient une introduction aux principaux droits intellectuels. Enseignement magistral pouvant, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques.10 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant. Le titulaire veille à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation. * Les exercices pratiques ne sont pas accessibles aux étudiants du programme de la mineure en droit. La seconde partie du cours porte sur l'enseignement des droits intellectuels. Cette partie comprend (i) une présentation d'ensemble des différents droits intellectuels existants et de leurs caractères communs; (ii) un chapitre sur le droit d'auteur; (iii) un chapitre sur le droit des marques et (iv) un chapitre sur le droit des brevets. Il n'y a pas d'exercices pratiques sur la partie "droits intellectuels".

Faculté ou entité en charge:	BUDR
------------------------------	------

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROI1BA	5		
Master [120] en sciences de gestion [Double parcours Gestion-Droit : pour les Bacheliers en Gestion]	GEST2M	5		